

RÈGLEMENT DU CONCOURS « LA CHAUSSETTE DE NOËL 2021 »

DESSINS – DU MERCREDI 03/11/2021 AU SAMEDI 20/11/2021

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La SARL «Les Dames de Pique» située au 32 Rue de la Paix 44390 Nort-sur-Erdre RCS Nantes 842 262 735 et Stéphanie Carémoli, micro-entrepreneur et artiste-auteur, enregistré au RCS Nantes A 849 797 535 organisent un concours intitulé « La Chaussette de Noël 2021 ».

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours est gratuit et consiste à réaliser un dessin (illustration ou motifs) pour customiser la forme d'une chaussette (voir ci-dessous) puis à le remettre aux Dames de Pique dans le délai imparti en respectant les modalités de participation. Dans le cadre de ce concours, un jury désignera les gagnants parmi les participants.

La forme de la chaussette est disponible en version papier à l' atelier-Boutique, sur es horaires d' ouverture.

La participation au concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Aucune information ne sera donnée par téléphone.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse mail entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

Ci-après « le Règlement ».

ARTICLE 3 : DATE ET DURÉE

Le concours est ouvert du 03/11/2021 au 20/11/2021 minuit.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITÉ DE LA PARTICIPATION

Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant en France Métropolitaine.

Il y a 3 catégories

- Dessins réalisés par les moins de 8 ans
- Dessins réalisés par les 8-12 ans
- Dessins réalisés par les plus de 12 ans (dont les adultes non professionnels)

Toute personne ayant collaboré à l'organisation du concours n'est pas autorisée à participer au concours, y compris ses ascendants et descendants.

Comment participer

Les participants devront déposer leur création au personnel de la boutique Les Dames de Pique entre le 03/11/2021 et le 18/11/2021 avant 18h30.

Ils devront également préciser au dos du dessin : le nom et prénom du participant, l'âge, et l'adresse mail (d'un parent ou responsable légal pour les enfants)

L'original devra être déposé afin de garder la meilleure qualité pour le lot à gagner.

Les dessins pourront être rendus, après le résultat du concours, en main propre sur demande à la mercerie dans le mois suivant. Après le 20 décembre, nous déclinons toutes responsabilités sur une éventuelle perte des originaux.

Validité de la participation

Inscription

Toute information (identité ou âge) qui se révélerait inexacte entraînerait la nullité de la participation. L'âge retenu est celui à la date du 18 novembre.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer toute inscription qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout mail incomplet ou illisible. Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les dessins ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes moeurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa création puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques des Dames de Pique et de la marque Nidillus gérée par Stéphanie Carémoli (le site internet <https://lesdamesdepique.fr/>, les pages Facebook et Instagram des Dames de Pique et de Nidillus) et les dessins devront être libres de droit et réalisés par le participant lui-même. **Les marques connues, ainsi que les personnages sous licences, bd, dessins animés, ... ne seront pas acceptés sur la création.**

Spécificité des créations

Les participants devront réaliser un dessin illustré ou à motifs pour customiser la forme de la chaussette fournie. Afin d'avoir une bonne qualité pour le lot proposé, les couleurs sont préférables aux feutres mais toutes les techniques et matériaux sont libres.

ARTICLE 5 : MODE DE SÉLECTION DES GAGNANTS

Désignation des gagnants

Après examen du respect du règlement, les participations valides seront présentées au jury composé par les organisateurs qui voteront.

A la fin du concours, le classement des votes permettra de déterminer les gagnants qui seront au nombre de 3, soit 1 par catégorie d'âge.

Désignation des Lots

Chacun des 3 gagnants recevra en cadeau son dessin (à la forme de la chaussette) imprimé sur du tissu.

Retrait des Lots

Les lots seront remis aux gagnants à l' atelier-boutique Les Dames de Pique.

TRAITEMENT : GESTION DES DONNEES DU CONCOURS « LA CHAUSSETTE DE NOËL 2021 »

Finalité du traitement

L'utilisation des données personnelles des participants (Nom, prénom, âge et adresse mail) est réalisée dans le strict cadre du concours, afin d'établir le classement des participants, d'organiser le concours en lui même et d'informer les participants gagnants.

Ces données personnelles sont obligatoires pour pouvoir participer au concours.

L'acceptation de ce règlement entraîne l'acceptation de la collecte de vos données personnelles par les Dames de Pique, durant le concours et jusqu'à 1 mois après les résultats. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et

de suppression de vos données personnelles. Ces données seront détruites 1 mois après la remise des prix du concours.

Ces données ne pourront en aucun cas être utilisées pour un quelconque usage différent de ceux prévus au présent règlement. Toute participation implique la lecture de ce règlement.